

du 23/09/2010

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le vingt trois septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Décision modificative n°1
sur le budget de la
commune

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain Vigier

Absents : MM..

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de la commune de l'exercice 2010 sont insuffisants et qu'il serait nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

Compte 2313-74	:	- 6 000, 00 €
Compte 2315-68	:	+ 6 000, 00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces mouvements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ces virements de crédits.

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Nota- Le Maire certifie
que la convocation du
Conseil avait été faite le
16/09/2010**

**Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le
23/09/2010
Le Maire,**

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 23/09/2010
et publication ou
notification
le 23/09/2010**